



Val-d'Or

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2023-08

AVIS est donné que le conseil municipal de Val-d'Or a adopté le **règlement 2023-08** amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions générales.

Lors de sa séance tenue le 17 mai 2023, le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 23 mai 2023.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 mai 2023, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 7 juin 2023.

Signé

Me Katy Veilleux, notaire

Assistante-greffière